

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :

15/06/2026

Date d'affichage :

15/06/2026

Numéro : 29/2026

Le vingt-deux juin 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE.

Absents excusés représentés : Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés : Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Absents non excusés non représentés :

Secrétaire de séance : Liliane ESPIÉ.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LESCURE ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Lescure-d'Albigeois soutient les initiatives associatives participant à l'animation du territoire communal, au développement du lien social et à la dynamisation de la vie locale.

Il indique que l'association Lescure Animation participe à l'organisation de la Fête de la musique du 21 juin 2026 sur le territoire communal.

Cette manifestation culturelle et festive, ouverte au public, proposera diverses animations musicales et conviviales à destination des habitants de la commune et contribuera à l'animation de la commune à l'occasion du début de la période estivale.

L'action conduite par l'association s'inscrit pleinement dans son objet statutaire visant à développer des activités culturelles, sociales, sportives et de loisirs au bénéfice des habitants de Lescure-d'Albigeois.

Considérant l'intérêt communal que présente cette manifestation tant sur le plan culturel que social et associatif, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Lescure Animation une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € afin de contribuer au financement de cet événement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,
- Considérant l'intérêt public local attaché à l'organisation de la Fête de la musique sur le territoire communal,
- Considérant l'action menée par l'association Lescure Animation en faveur de l'animation de la vie locale et du développement du lien social,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association Lescure Animation une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de la Fête de la musique du 21 juin 2026.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire

Bernard DELBRUEL



Le Secrétaire de séance

Liliane ESPIÉ



Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.